

Un artiste ontarien participera à la Biennale de Venise

La Galerie nationale du Canada a choisi Greg Curnoe, un artiste de 40 ans, originaire de London (Ontario), pour représenter le Canada à la XXXVII^e exposition biennale internationale d'art de Venise qui aura lieu du début de juin à la fin d'octobre. Ce sera la douzième représentation canadienne à cet événement depuis la première biennale en 1952.

Le conservateur de l'art canadien contemporain, M. Pierre Théberge, précise que l'oeuvre de Greg Curnoe doit être connue sur le plan international puisqu'elle dégage dans toute sa simplicité un sentiment proprement canadien du lieu et du moment.

Huit tableaux de Greg Curnoe seront exposés au pavillon canadien à Venise: ils représentent la vue que découvre l'artiste de chacune des huit fenêtres de son studio à London (Ontario).

Les autres oeuvres qui seront exposées proviennent de collections particulières et de la Banque d'oeuvres d'art du Conseil des Arts du Canada.

Les activités de Greg Curnoe ne se limitent pas à la sculpture et à la peinture. Il organisa le premier *Happening* canadien en 1961. En 1965, il devint cofondateur du groupe musical de sept musiciens le *Nihilist Spasm Band* à London, pour lequel il inventa un instrument, un kazoo spécial; il édita aussi sa propre revue d'art. Il est cofondateur de l'*Association pour la documentation des aspects négligés de la culture au Canada*; il écrit des poèmes, donne des conférences et produit des films. Cet artiste a, en outre, participé à deux expositions internationales de groupe en 1968: *Canada: art d'aujourd'hui*, organisée par la Galerie nationale du Canada, et présentée à Paris, Rome, Lausanne et Bruxelles; et *Canada 101* présentée au Festival international d'Édimbourg (Écosse), sous les auspices du Conseil des Arts du Canada. Il fut aussi l'un des trois artistes canadiens représentés à la X^e biennale de São Paulo au Brésil, en 1969.

Le thème choisi par les organisateurs de la Biennale de Venise en 1976 est *l'Environnement*.

Les oeuvres de Greg Curnoe illustrent ce thème, en montrant quelques aspects de sa vie quotidienne dans son environnement ontarien.

Pour conserver la saveur des fruits

Aucun procédé n'avait permis jusqu'à maintenant "d'emprisonner" la saveur et l'arôme naturels des fruits transformés. Il semble aujourd'hui qu'un procédé efficace soit à point. Une équipe de la Section de transformation des aliments de la Station de recherches de Summerland (C.-B.) a trouvé la solution qui devrait permettre aux gourmets de redécouvrir la pleine saveur d'un fruit même sous la forme de purée ou de jus en conserve.

La conservation de la saveur et de l'arôme des fruits a toujours présenté un défi aux techniciens de l'alimentation. La plupart des procédés de transformation éliminent en bonne partie les délices qui flattent le goût et l'odorat. En vain a-t-on tenté d'ajouter des essences concentrées.

Les chercheurs ont mis au point un polymère du sucre qui emprisonne la saveur et l'arôme. Ils en ont fait l'essai avec de la purée de pommes. Le procédé s'est avéré très valable et ses possibilités semblent illimitées.

"Il s'agit, en fait, d'un polymère chimique qui conserve les molécules d'arôme et de saveur du fruit, explique M. John Kitson, chef de la Section. Au début, il fallait effectuer une déshydratation sous vide qui prenait de huit à dix jours. Grâce aux améliorations apportées la durée de la déshydratation est maintenant de quatre à cinq heures."

Ce procédé est homologué au Canada et au Japon, et il devrait l'être dans d'autres pays. L'industrie semble également intéressée par cette découverte. Les produits fruitiers contenant ces polymères feront bientôt leur apparition sur les tablettes des magasins.

Vente d'obligations aux États-Unis

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed. Schreyer, a annoncé récemment la vente sur le marché américain d'obligations de l'Hydro Manitoba, garanties par la province et d'une valeur de 125 millions de dollars.

Les obligations, datées du 15 janvier 1976, viennent à échéance dans trente ans et portent un intérêt annuel de 9.25% par coupon. Elles ont été vendues \$99 l'obligation de \$100 et rapporteront à l'investisseur un intérêt de 9.35% l'an.

Rencontre Canada-É.-U. sur le projet de la rivière Poplar

Des représentants des gouvernements du Canada, des États-Unis, de la Saskatchewan et du Montana se sont rencontrés à Regina le 5 mars, pour examiner en profondeur certains aspects des incidences outre-frontière de la construction d'une centrale thermique par la *Saskatchewan Power Corporation* sur la rivière East Poplar.

La rencontre faisait suite à un échange de notes entre les gouvernements canadien et américain, ainsi qu'à une série de rencontres entre les représentants des deux gouvernements fédéraux et des gouvernements de la Saskatchewan et du Montana. Les représentants canadiens ont réitéré les assurances que leur pays remplirait ses obligations aux termes du Traité sur les eaux limitrophes.

Les deux parties ont passé en revue les discussions qui avaient eu lieu sur les aspects du projet relatifs à la qualité de l'air, et ont accepté les ententes qui étaient intervenues lors de réunions précédentes. Les gouvernements du Canada et des États-Unis sont convenus, en se fondant sur des données à jour, qu'une centrale d'une puissance de 300 mégawatts n'entraînerait pas la pollution de l'air outre-frontière par l'émission d'anhydride sulfureux, de dioxyde d'azote, de particules en suspension et de fluorures.

Les deux délégations ont eu un échange d'opinions franc et complet en ce qui a trait aux dispositions que la Saskatchewan prévoit prendre relativement à la répartition des eaux de la rivière East Poplar pendant le remplissage du réservoir.

Il est prévu que les gouvernements du Canada et des États-Unis s'efforceront, après avoir étudié les recommandations formulées par la Commission mixte internationale (C.M.I.), de prendre des dispositions en vue de la répartition à long terme des eaux du bassin de la rivière Poplar. La C.M.I. organisera des audiences publiques dans la région concernée avant d'adresser ses recommandations aux gouvernements. De plus, la délégation américaine a déclaré que le gouvernement des États-Unis devra rendre un rapport prospectif d'environnement avant la conclusion de tout accord bilatéral concernant la répartition des eaux.